



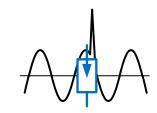








DOSSIER TECHNIQUE



DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES SURTENSIONS (Parafoudres - SPD)

PROCÉDURE

La demande de subvention doit être soumise à l'Etablissement par le propriétaire **AVANT** le début des travaux et de tout engagement financier avec un devis ou une offre correspondante, sans descriptif ni schéma.

APRÈS les travaux, l'avis d'achèvement (formulaire A) avec le·s schéma·s d'installation (formulaire·s B) devront être remplis par l'installateur·rice – électricien·ne et remis par le propriétaire à l'Etablissement, avec la facture et les preuves de paiement de cette dernière.

Seules les installations entièrement conformes aux normes et directives en vigueur sont subventionnées. En cas de défaut constaté dans l'installation réalisée, l'Etablissement se réserve le droit de bloquer le paiement de la subvention jusqu'à la mise en conformité complète de l'installation.

La présente page contient les indications générales du bâtiment.

DEVOIRS GÉNÉRAUX

Bâtiment

Le dossier technique doit être rempli et signé par un e installateur trice – électricien ne au bénéfice d'une autorisation générale d'installer selon l'OIBT (autorisation I de l'ESTI).

L'installation doit être réalisée et vérifiée conformément aux normes SN 411000 (NIBT), SN 414022 (systèmes de protection contre la foudre) et SN 414113 (terres de fondation).

Le cas échéant, le système de protection contre la foudre doit être pris en considération pour la protection des installations et équipements techniques contre les surtensions.

L'état des parafoudres doit être contrôlé régulièrement et après chaque impact de foudre sur ou à proximité du bâtiment.

Commune (politique) :						
Rue:						
Affectation:						
N° du permis de construire :						
Propriétaire						
Prénom	Prénom :					
Commune (politique) :						
Rue:						
Mail:						
	Prénom					

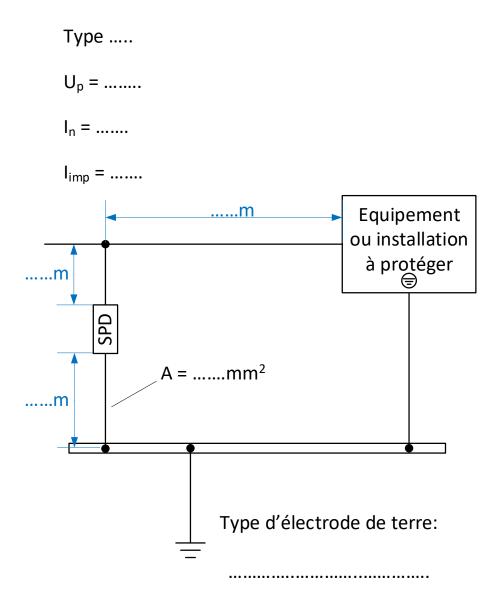
A. AVIS D'ACHÈVEMENT (attestation d'installation)

L'avis d'achèvement (attestation d'installation) est une déclaration signée et délivrée par l'installateur·trice – électricien·ne selon laquelle ladite installation est conforme aux normes et directives en vigueur au moment de sa réalisation.

Description de l'installation							
Bâtiment protégé par un paratonnerre ? ☐ oui ☐ non							
TYPE DE PARAFOUDRES							
	Type	Emplacement	Equipement ou installation protégé				
☐ AC							
☐ DC							
Remarq	ues						
Déclarat	ion de l'i	nstallateur-trice - Le formulaire B (schén	na de l'installation) est à joindre à l'avis d'achèvement				
L'installateur·trice soussigné·e, au bénéfice d'une autorisation générale d'installer selon l'OIBT (autorisation I de l'ESTI), déclare que l'installation est conforme aux normes SN 411000 (NIBT), SN 414022 (systèmes de protection contre la foudre) et SN 414113 (terres de fondation).							
Nom :	Nom : Prénom :						
Mail direct	t:	Tél. direct :					
Nom de la	société :						
Adresse :							
Lieu :							
Date :	ate : Signature :						

B. SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION (AC)

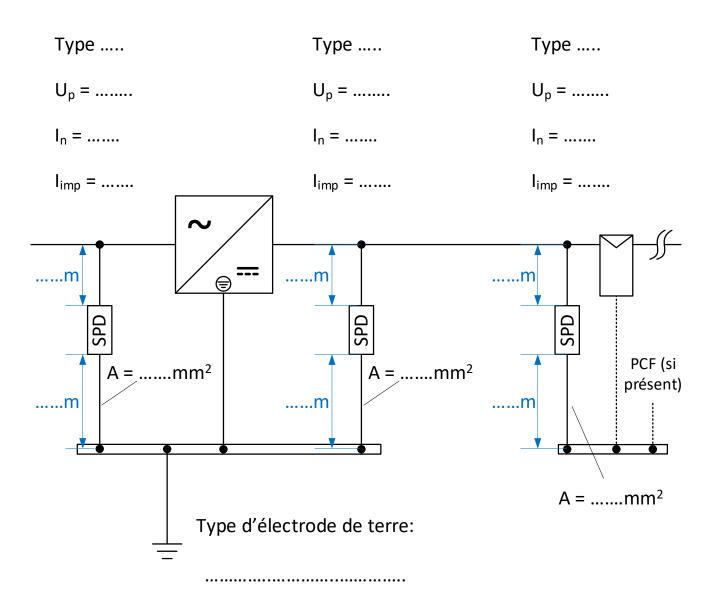
Le schéma de l'installateur peut remplacer le formulaire B. Les mêmes données doivent y figurer.



Remarques		

B. SCHÉMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION (AC + DC)

Le schéma de l'installateur peut remplacer le formulaire B. Les mêmes données doivent y figurer.



Remarques		
		_